



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

The logo for the Gendarmerie royale du Canada (GRC) features the letters 'GRC' in a bold, red, sans-serif font.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Le 21 mai 2010

Non classifié

Rapport trimestriel de la GRC sur les armes à impulsions

Du 2009-07-01 au 2009-09-30

Rédigé par :
Programme national sur le recours à la force,
Sous-direction de la police criminelle,
Services de police contractuels et autochtones

© Sa Majesté du chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), 2010

Table des matières

Sommaire	p. 3
Armes à impulsions – Introduction.....	p. 4
Armes à impulsions – Déploiements	p.6
Armes à impulsions – Efficacité.....	p.8
Armes à impulsions – Catégories d’incidents.....	p.11
Armes à impulsions – Comportements des sujets.....	p.12
Armes à impulsions – Blessures des sujets.....	p. 16
Armes à impulsions – Présence perçue d’alcool ou d’autres substances.....	p. 19
Annexe A : Achat et élimination d’armes à impulsions durant la période de rapport.....	p. 20
Annexe B : Nombre de membres formés à l’utilisation des armes à impulsions	p. 21
Annexe C : Carte des divisions de la GRC	p. 22

Sommaire

Le présent rapport sur l'utilisation d'armes à impulsions (AI) par la GRC s'étend sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009 et fournit des détails sur les types de déploiements, leur efficacité, les catégories d'incidents, les comportements des sujets, les blessures subies par les sujets et la présence perçue d'alcool ou d'autres substances. Dans la majorité des cas, l'utilisation de l'AI s'est révélée un choix d'intervention efficace pour faire face aux comportements des sujets. Dans certaines situations, l'AI a été inefficace, notamment à cause du fonctionnement défectueux de l'arme, des vêtements épais ou amples que portaient les sujets ou du déploiement inefficace des sondes.

Le 19 janvier 2009, la GRC a mis sur pied une nouvelle base de données de rapports sur le comportement du sujet et l'intervention de l'agent (CSIA) comprenant 14 sites pilotes répartis dans tout le Canada. Les rapports CSIA permettent d'améliorer la responsabilisation et la formation pertinente de la police grâce à une méthode normalisée pour documenter les comportements des sujets et le recours aux options d'intervention. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la présentation de rapports CSIA est obligatoire dans l'ensemble de la GRC.

Les données statistiques dans ce rapport proviennent de renseignements tirés de la base de données de la GRC sur les armes à impulsions et de la base de données des rapports CSIA. Pour la présente période de rapport, seuls les déploiements d'AI signalés dans les rapports CSIA ont été fusionnés aux renseignements de la base de données sur les AI.

Principales constatations :

- Il y a eu 157 cas de déploiement d'AI sur 156 sujets pendant la période visée par le rapport.
- 144 de ces déploiements (91,7 %) ont permis de maîtriser les sujets.
- Dans 85 des cas de déploiement (54,1 %), l'AI a été montrée avec ou sans mise en garde (c.-à-d. qu'on a présenté l'AI et donné un avertissement verbal ou non, mais que l'arme n'a pas été déployée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes); 95,2 % de ces déploiements ont permis de maîtriser les sujets.
- Les cas de tapage, de querelle de ménage et de voies de fait en contexte non familial s'élèvent à 70, ce qui représente 44,5 % de tous les cas où une arme à impulsions a été déployée.
- Les interventions policières attribuables à la santé mentale ou aux idées suicidaires des sujets représentent en tout 31 déploiements d'AI (19,8 %).
- Dans 43 incidents (27,4 %), les membres ont déployé leur AI même s'ils ont déclaré faire face à une menace de mort ou de blessures graves*.
- Des 156 sujets sur qui l'AI a été déployée, 143 (91,1 %) personnes n'ont subi aucune blessure autre que l'effet immédiat de l'AI, soit une brûlure légère ou une marque laissée par la sonde. Treize sujets (soit 8,3 % des cas) ont reçu des soins en consultation externe.
- Deux incidents de tir mettant en cause un membre sont survenus pendant la période visée par le rapport. L'un d'entre eux a impliqué un animal **et l'autre, un sujet armé d'un couteau. Lors des deux incidents, on a déployé l'AI et eu recours à la force meurtrière.
- La consommation d'alcool ou d'autres substances était soupçonnée ou confirmée dans 126 incidents (80,3 %).

(Nota : *Cette donnée statistique a été calculée à partir du nombre de sujets dont le comportement présentait un risque de mort ou de blessures graves. Voir la page 14. **Cette donnée statistique ne figure pas dans l'analyse du présent rapport.)

Armes à impulsions – Introduction

Méthodologie :

- Du 1^{er} juillet 2009 au 30 septembre 2009, les membres de la GRC ont rempli 165 rapports d'utilisation de l'AI (formule 3996) et CSIA.
- On a retiré huit rapports de l'analyse pour les raisons suivantes :
 - deux rapports en double;
 - quatre rapports où le sujet ignorait la présence de l'AI (impossible à signaler selon la politique);
 - un cas d'utilisation d'une AI sur un animal;
 - un tir accidentel pendant un test.
- Une analyse qualitative et quantitative a été effectuée sur les 157 rapports d'utilisation de l'AI restants qui portaient sur 156 sujets ($N = 156$ sera utilisé pour l'analyse des blessures pour éviter les surdéclarations).
- Des renseignements tirés des bases de données AI et CSIA ont été saisis dans SPSS (un logiciel d'analyse statistique).
- Une analyse de contenu a été réalisée sur les exposés des faits des rapports d'utilisation de l'AI pour coder les comportements des sujets [selon le Modèle d'intervention pour la gestion des incidents (MIGI)], l'efficacité, les obstacles, les types de déploiement et les blessures et les soins. Un groupe de travail composé d'experts en la matière, de membres réguliers et de membres civils a effectué cette tâche. La codification a ensuite été entrée dans SPSS.
- CSIA comporte des champs pour les données mentionnés précédemment que le membre chargé du rapport doit remplir; ainsi, la codification manuelle n'était pas requise pour les rapports CSIA.
- SPSS a été utilisé pour analyser les données et produire des statistiques descriptives.
- Une analyse bidimensionnelle a été effectuée pour mettre les variables en corrélation.

L'activation ou l'utilisation d'une arme à impulsions est possible dans deux modes différents, soit :

- **le mode à effet paralysant** – le fait d'appuyer ou de placer une AI actionnée sur le corps d'une personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière;
- **le mode à sondes** – le fait de déployer une AI actionnée en déchargeant deux sondes électriques munies de petites barbelures qui se fixent aux vêtements ou à la peau de la personne, permettant ainsi le transfert de l'énergie électrique à cette dernière.



L'utilisation d'une AI est décrite dans la partie 17 du *Manuel des opérations* (OM) de la GRC datée du 3 février 2009. « L'utilisation » de l'arme dans le cadre d'une intervention est expliquée à l'article 17.7.2 du manuel et survient quand :

- l'AI est actionnée. L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes;
- l'AI est présentée. Il y a présentation lorsque le membre retire l'AI de son étui (actionnée ou non) ou mentionne son utilisation pour tenter de maîtriser une situation.

Après chaque utilisation de l'AI, la politique oblige les membres à informer leur superviseur dès que possible et à remplir un rapport d'utilisation de l'AI (formule 3996) ou un rapport CSIA avant la fin de leur quart de travail. Chaque rapport décrit en détail l'utilisation de l'AI lors d'un incident donné.

Pour s'assurer que la formule 3996 est remplie comme il se doit, le Groupe national sur le recours à la force a distribué à toutes les divisions de la GRC un modèle contenant l'information requise pour bien remplir la formule et a réitéré les cas pour lesquels un rapport est exigé. Les rapports en suspens sont suivis à l'échelle nationale et mis à jour dès qu'ils sont téléchargés avec succès dans la base de données.

Conformément à la politique, les détachements qui participaient au projet pilote CSIA étaient tenus de remplir un rapport CSIA si l'une des méthodes d'intervention suivantes était utilisée :

- techniques de contrôle physique intense (p. ex., coups, étranglement carotidien);
- armes intermédiaires (p. ex., aérosol capsique, bâton, AI);
- force meurtrière;
- chien de police;
- techniques de contrôle physique modéré qui ont donné lieu à une blessure.

Le Groupe national sur le recours à la force examine continuellement les rapports qu'on lui remet dans le but de favoriser la rédaction de rapports complets et précis sur les AI et de souligner l'importance de produire de tels rapports.

(Nota : Le 3 février 2009, la mise en garde relative à l'AI a été retirée de la politique. On enseigne aux membres à intervenir verbalement et à faire appel aux méthodes de résolution des conflits lorsque c'est possible, ainsi qu'à employer des ordres simples, du genre « police, arrêtez-vous! » pour tenter ainsi d'influencer favorablement le comportement du sujet.)



Armes à impulsions – Déploiements

Le tableau 1 ci-dessous présente les déploiements d'AI par division, par mois, pour la période visée par le rapport. Le tableau 2 indique les types de déploiement par division et le graphique 1 montre la répartition totale des types de déploiement à l'échelle nationale.

Tableau 1 Déploiements par division

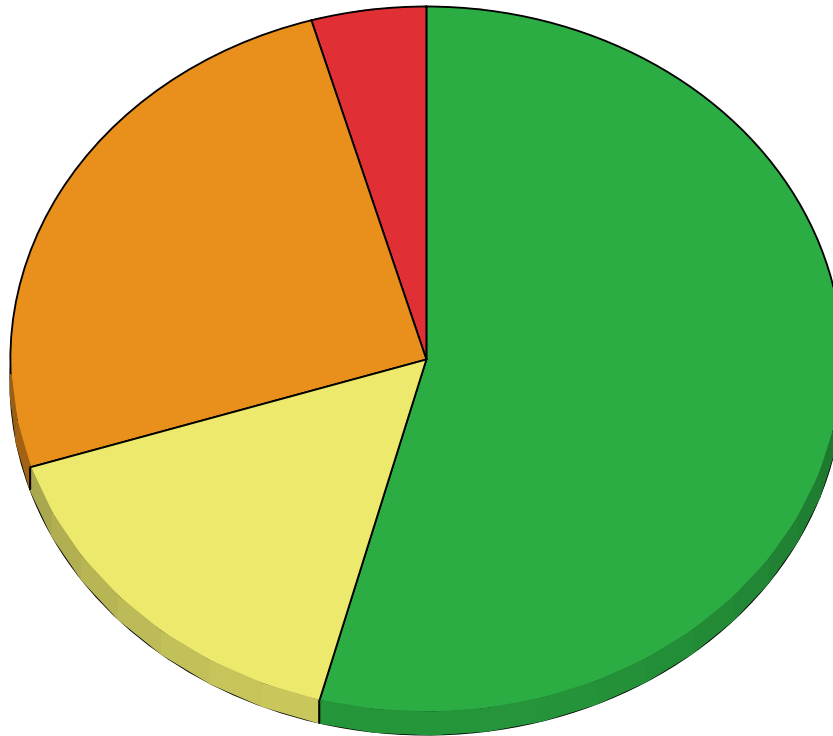
Province	Division	Mois			
		Juillet	Août	Septembre	Total
T.-N.-L.	B	2	1	1	4
Man.	D	3	0	1	4
C.-B.	E	18	23	19	60
Sask.	F	12	8	3	23
T.N.-O.	G	2	1	2	5
N.-É.	H	1	1	0	2
N.-B.	J	7	5	8	20
Alb.	K	12	8	9	29
Î.-P.-É.	L	0	0	1	1
Yn	M	1	1	0	2
Nun.	V	1	3	3	7
DG	DG	0	0	0	0
Total		59	51	47	157

Tableau 2 Types de déploiement par division

Province	Division	Types de déploiement				Total
		Présence/ mise en garde seulement	Effet para- lysant	Mode à sondes	Effet paralysant et mode à sondes	
T.-N.-L.	B	1	0	3	0	4
Man.	D	3	1	0	0	4
C.-B.	E	31	12	15	2	60
Sask.	F	16	1	4	2	23
T.N.-O.	G	4	0	1	0	5
N.-É.	H	2	0	0	0	2
N.-B.	J	11	2	6	1	20
Alb.	K	13	7	7	2	29
Î.-P.-É.	L	1	0	0	0	1
Yn	M	1	0	1	0	2
Nun.	V	2	2	3	0	7
DG	DG	0	0	0	0	0
Total		85	25	40	7	157



Graphique 1 – Types de déploiement



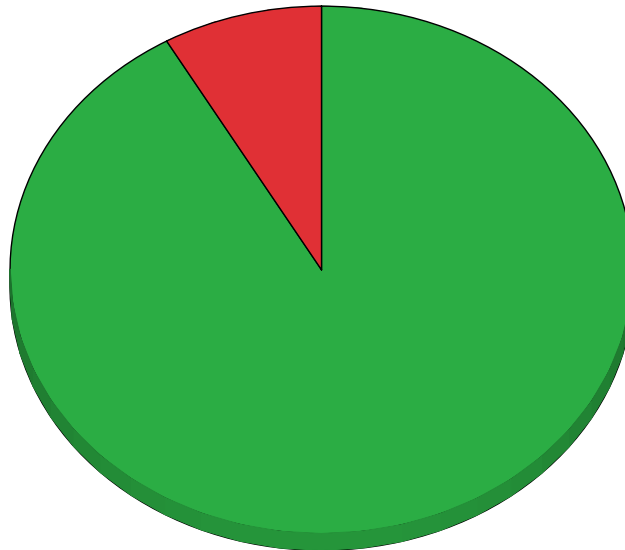
Types de déploiement	Fréquence	Pourcentage
Présence/mise en garde seulement	85	54,1
Effet paralysant	25	15,9
Mode à sondes	40	25,5
Effet paralysant et mode à sondes	7	4,5
Total	157	100,0



Armes à impulsions – Efficacité

Le graphique 2 rend compte de l'efficacité générale des AI. Aux fins de cette analyse, le terme « efficacité » signifie que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le comportement du sujet. Le graphique 3 présente une analyse plus détaillée de l'efficacité de l'AI en fonction du type de déploiement. Enfin, le graphique 4 représente l'analyse de 13 cas où le déploiement de l'AI n'a été d'aucune utilité.

Graphique 2 – Efficacité générale des AI



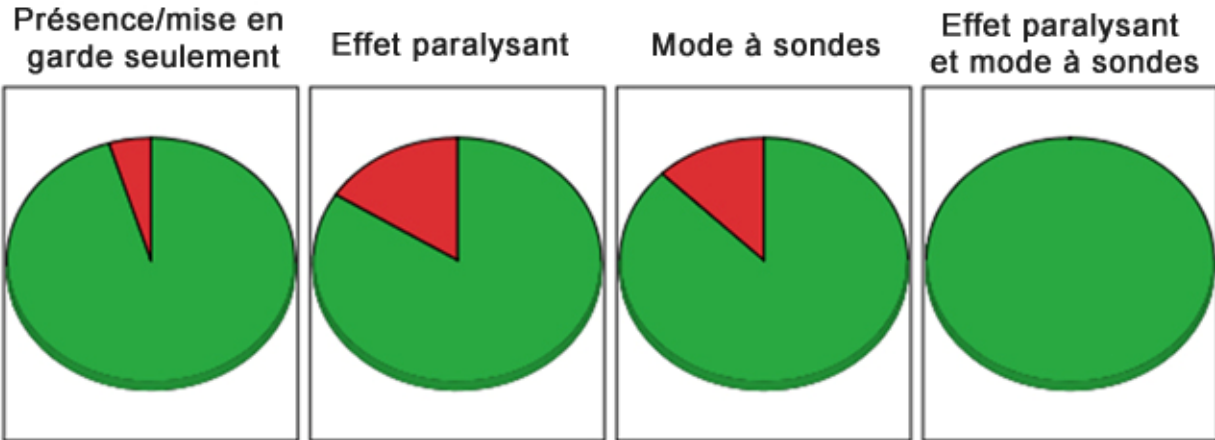
Efficacité des AI

Efficacité des AI	Fréquence	Pourcentage
Efficaces	144	91,7
Inefficaces	13	8,3
Total	157	100,0



Graphique 3 – Efficacité des déploiements

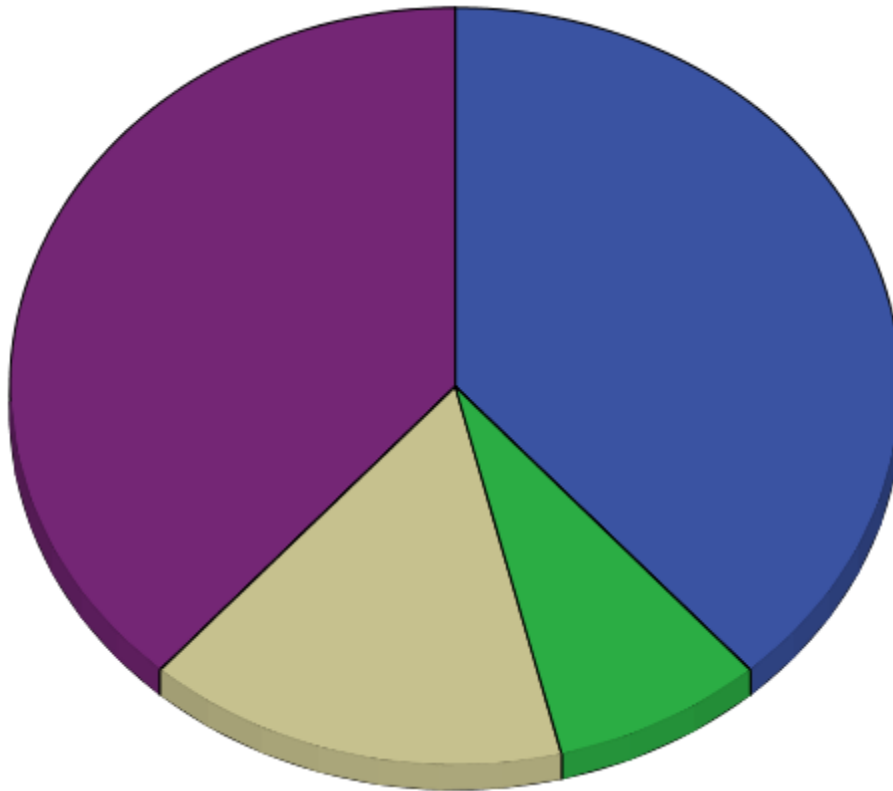
Types de déploiement



Efficacité des AI	Types de déploiement									
	Présence/mise en garde seulement		Effet paralysant		Mode à sondes		Effet paralysant et mode à sondes		Total	
	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)
■ Efficaces	81	95,3%	21	84,0%	35	87,5%	7	100,0%	144	91,7%
■ Inefficaces	4	4,7%	4	16,0%	5	12,5%	0	,0%	13	8,3%
Total	85	100,0%	25	100,0%	40	100,0%	7	100,0%	157	100,0%



Graphique 4 – Obstacles à l’atteinte de résultats efficaces



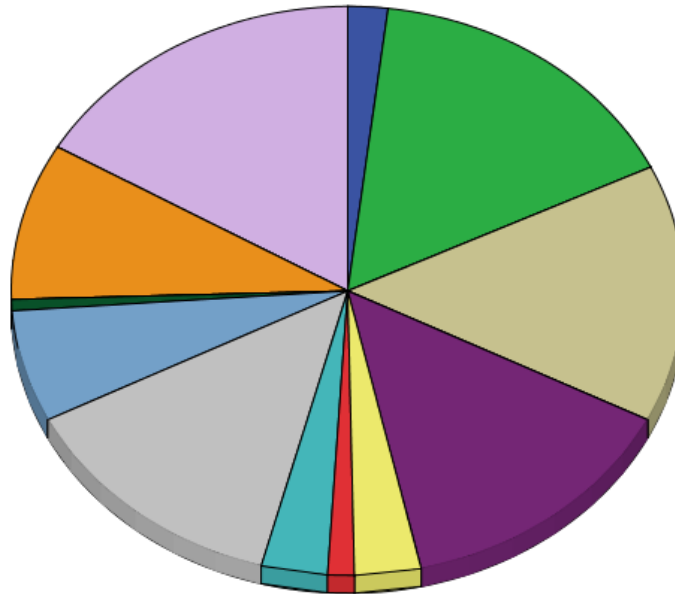
Obstacles	Fréquence	Pourcentage
Cible mobile	5	38,5
Vent	1	7,7
Vêtement	2	15,4
Sujet insensible aux effets (refus d'obtempérer une fois l'AI déployée)	5	38,5
Total	13	100,0

(Nota : L’expression « résultat efficace » signifie que le déploiement de l’AI a permis de maîtriser le sujet.)

Armes à impulsions – Catégories d'incidents

Le graphique 5 décrit les catégories d'incidents dans lesquels s'inscrivent les appels d'intervention qui ont entraîné le déploiement des AI. Il existe quinze catégories d'incidents qui peuvent entraîner l'intervention d'un agent ou son affectation sur les lieux d'un incident. Bien que les circonstances et les facteurs entourant la situation puissent évoluer en cours d'incident, la catégorie d'incident initiale pour laquelle on a reçu l'appel de service est celle que les agents doivent inscrire dans leur rapport.

Graphique 5 – Catégories d'incidents



Catégories d'incidents	Fréquence	Pourcentage
Exécution d'un mandat d'arrestation	3	1,9
Voies de fait (non familial)	25	15,9
Tapage	23	14,6
Querelle de ménage	22	14,0
Plainte relative aux armes à feu	5	3,2
Patrouille générale (sans plainte)	2	1,3
Conduite avec facultés affaiblies	5	3,2
Problèmes de santé mentale	21	13,4
Personne suicidaire	10	6,4
Contrôle routier	1	,6
Armes (autres que des armes à feu)	14	8,9
Autre	26	16,6
Total	157	100,0

(Nota : La catégorie « Autre » comprend les incidents qui ne constituent pas une catégorie d'incidents à proprement parler, comme les méfaits, les introductions par effraction et les menaces.)



Armes à impulsions – Comportements des sujets

Le graphique 6 concerne les comportements des sujets ayant fait l'objet d'un déploiement d'AI. Le graphique 7 associe les comportements des sujets au type de déploiement.

Pour le moment, la base de données sur les AI n'a pas de champ réservé aux comportements des sujets. Ce sont les renseignements tirés de l'exposé sommaire des faits dans les formules 3996 qui servent à établir le comportement des sujets. Toutefois, dans le rapport CSIA, les membres seront tenus de documenter le comportement du sujet. Le présent rapport a été élaboré à partir des renseignements provenant des 14 sites pilotes. La base de données des rapports CSIA a été mise en œuvre dans l'ensemble de la GRC le 1^{er} janvier 2010. Depuis, la base de données sur les AI n'est plus alimentée.

Les comportements des sujets sont classés dans les catégories suivantes, conformément au MIGI :

- **Coopératif** : Le sujet réagit de façon appropriée à la présence et aux directives de l'agent, ainsi qu'à la façon dont il maîtrise la situation.
- **Résistant passif** : Le sujet, avec peu ou pas de manifestations physiques, refuse d'obéir aux ordres de l'agent. Ce comportement peut se manifester par un refus verbal ou par une inertie physique intentionnelle. Par exemple, il peut refuser de contracter le moindre muscle et se laisser porter de tout son poids.
- **Résistant actif** : Le sujet manifeste physiquement son refus d'obéir aux ordres de l'agent sans toutefois commettre une agression. Par exemple, il peut s'écarter brusquement pour empêcher la maîtrise par l'agent ou échapper à celle-ci; il peut aussi s'éloigner ouvertement de l'agent. La fuite est un autre exemple de résistance active.
- **Agression** : Le sujet tente ou menace, par une action ou un geste, d'employer la force, ou emploie la force contre une autre personne, s'il a à ce moment la capacité, ou s'il porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il a alors la capacité d'accomplir son dessein. Par exemple, il peut donner des coups de pied, des coups de poing, ou tout simplement afficher un langage corporel menaçant avec l'intention d'agresser.
- **Mort ou lésions corporelles graves** : Le comportement du sujet porte l'agent à croire, pour des motifs raisonnables, que l'individu a l'intention ou est susceptible de causer des lésions corporelles graves ou la mort à une autre personne. Par exemple, le sujet peut commettre une agression avec un objet tel un couteau, un bâton ou une arme à feu, ou agir de façon à causer des lésions corporelles graves à un agent ou encore à une autre personne.



Au cours de cette période de rapport, une AI a été utilisée sur trois sujets démontrant une résistance passive et sur sept sujets coopératifs. Après avoir examiné tous les incidents, on a confirmé que la décision des agents d'avoir recours à leur AI s'appuyait sur leur perception d'une menace et des facteurs entourant la situation. Dans les dix incidents signalés, l'agent a seulement présenté ou mentionné l'AI. Les AI n'ont pas été actionnées ni en mode à effet paralysant ni en mode à sondes sur ces sujets.

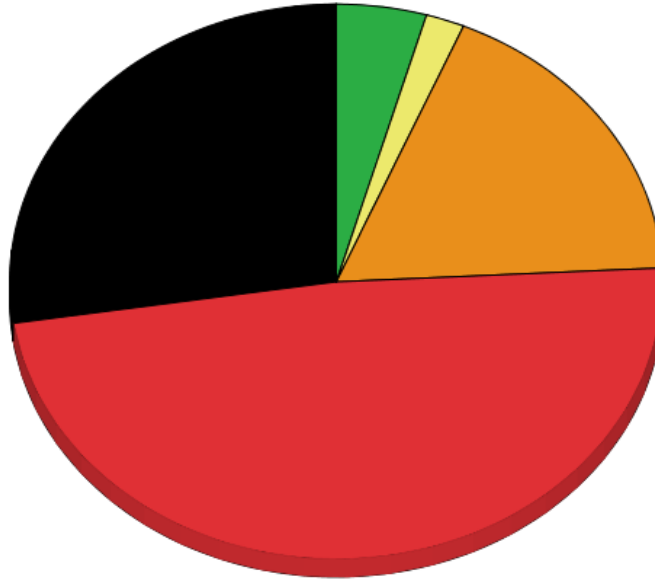
Lors de ces incidents, voici certains facteurs entourant la situation et indices de menaces qui ont aidé l'agent à formuler son évaluation du risque :

- un sujet violent connu des autorités et associé à des gangs qui se cachait et refusait d'obéir aux ordres de la police;
- un sujet sous l'effet de substances intoxicantes qui était peut-être armé d'un couteau;
- un ou plusieurs sujets suicidaires qui s'étaient barricadés dans des résidences, étaient armés, s'étaient infligé des blessures à eux-mêmes ou faisaient l'objet de mandats non exécutés;
- un sujet qui a fait l'objet d'une poursuite policière et qui a pointé une carabine vers les policiers.

Même si cette liste ne comporte pas tous les facteurs entourant la situation et les indices de menaces qu'on a perçus au moment d'évaluer le risque auquel le membre était exposé dans une situation particulière, on y présente un aperçu de l'ensemble des circonstances observées et perçues dans les cas où l'on a déployé une AI.



Graphique 6 – Comportements des sujets



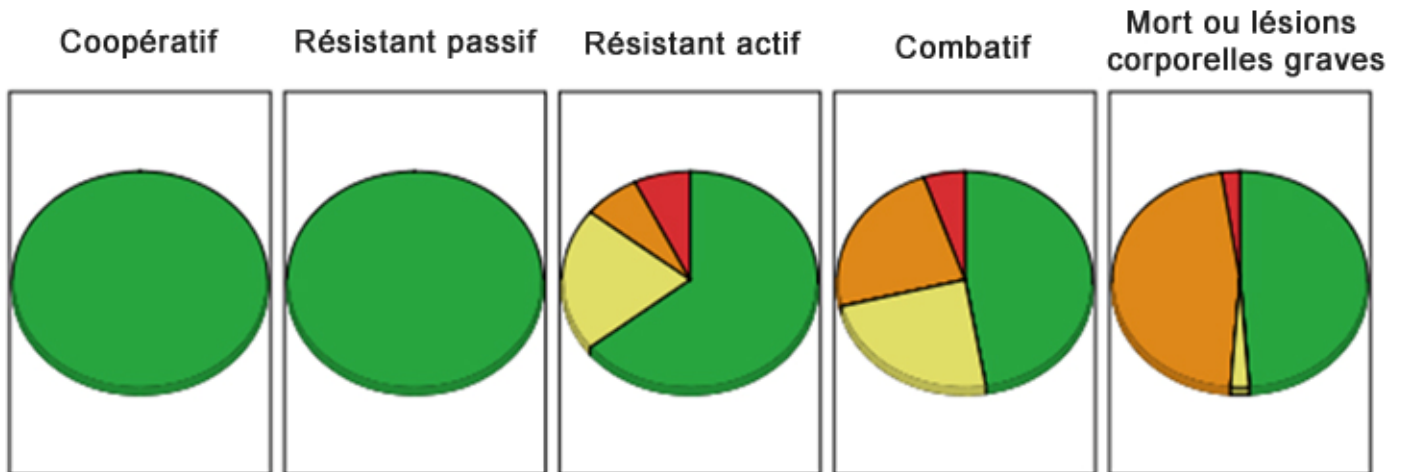
Comportements des sujets	Fréquence	Pourcentage
Coopératif	7	4,5
Résistant passif	3	1,9
Résistant actif	28	17,8
Combatif	76	48,4
Mort ou lésions corporelles graves	43	27,4
Total	157	100,0

(Nota : Les motifs qui expliquent pourquoi une AI a été déployée sur des sujets coopératifs et résistants passifs se trouvent à la page 13.)



Graphique 7 – Comportements des sujets associés aux types de déploiement

Comportements des sujets



Types de déploiement	Comportements des sujets											
	Coopératif		Résistant passif		Résistant actif		Combatif		Mort ou lésions corporelles graves		Total	
	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)
■ Présence/mise en garde seulement	7	100,0%	3	100,0%	18	64,3%	36	47,4%	21	48,8%	85	54,1%
■ Effet paralysant	0	,0%	0	,0%	6	21,4%	18	23,7%	1	2,3%	25	15,9%
■ Mode à sondes	0	,0%	0	,0%	2	7,1%	18	23,7%	20	46,5%	40	25,5%
■ Effet paralysant et mode à sondes	0	,0%	0	,0%	2	7,1%	4	5,3%	1	2,3%	7	4,5%
Total	7	100,0%	3	100,0%	28	100,0%	76	100,0%	43	100,0%	157	100,0%

(Nota : Les motifs qui expliquent pourquoi une AI a été déployée sur des sujets coopératifs et résistants passifs se trouvent à la page 13.)

Armes à impulsions – Blessures des sujets

Le graphique 8 montre le genre de blessures subies par les sujets exposés au déploiement des AI.

Les blessures associées à l'utilisation des AI s'inscrivent dans les catégories suivantes :

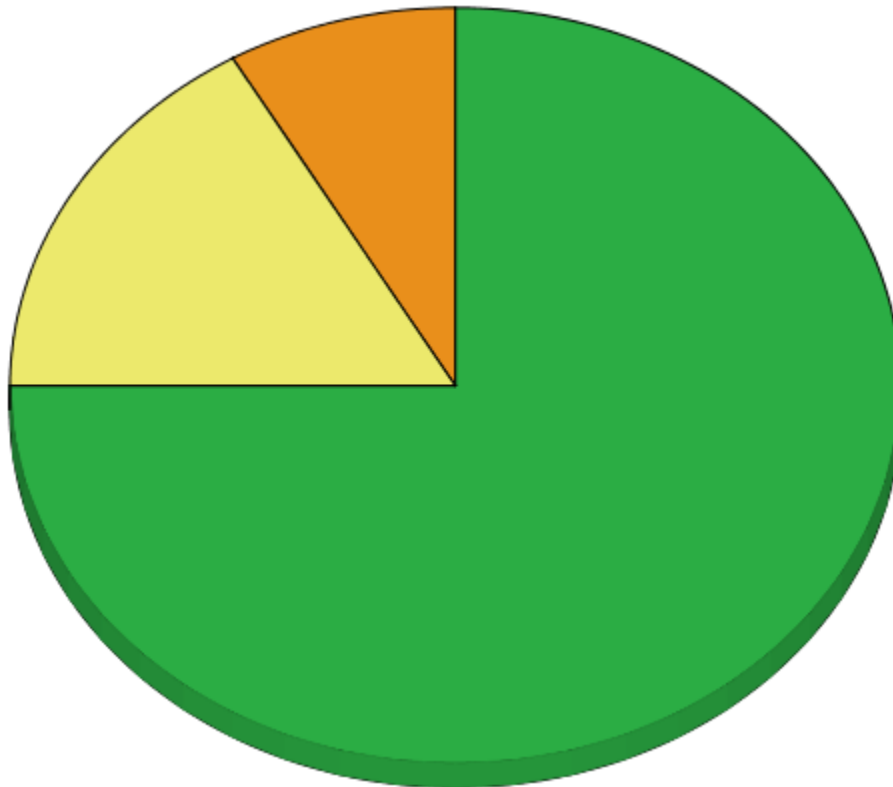
- Pas de blessure;
- Blessures primaires mineures – comprennent les effets immédiats de l'utilisation des AI, tels des brûlures légères, des marques laissées par les sondes, des ecchymoses et coupures superficielles attribuables à une chute ou une empoignade physique avec la police;
- Blessures nécessitant des soins en consultation externe – situation où le sujet a reçu des soins médicaux à la suite du déploiement de l'AI;
- Blessures nécessitant l'hospitalisation du sujet – situation où la blessure associée à l'utilisation de l'AI a nécessité une hospitalisation;
- Décès à proximité temporelle de l'usage de l'AI – décès survenu après le déploiement récent de l'AI.






Le graphique 8 révèle que des 193 sujets contre lesquels une AI a été déployée, 116 (74,4 %) n'ont subi aucune blessure, 26 (16,7 %) ont subi des blessures primaires mineures et 13 (8,3 %) ont reçu des soins en consultation externe. Des 13 sujets ayant obtenu des soins en consultation externe, six ont reçu des soins préventifs, six ont été traités pour l'enlèvement de sondes et un a été traité pour des blessures attribuables à une chute survenue durant le déploiement de l'AI. Les 13 sujets ont tous reçu des soins et leur congé de l'hôpital avant d'être incarcérés.

L'un des incidents de tir mettant en cause un membre impliquait un sujet armé, qui a subi une blessure par balle à l'avant-bras. Les policiers ont tenté de désarmer le sujet, qui était suicidaire, en déployant l'AI en mode à sondes. L'utilisation de l'AI s'est avérée inefficace en raison des vêtements du sujet. Armé d'un couteau, le sujet a alors fait un mouvement brusque à l'endroit d'un des membres, ce qui a nécessité le recours à la force meurtrière. Une fois maîtrisé, le sujet a reçu les soins appropriés. Ni les membres ni le sujet n'ont subi des blessures pouvant mettre leur vie en danger.

Le graphique 9 montre la corrélation entre les blessures et le comportement signalé des sujets.

Graphique 8 – Blessures signalées associées à l’utilisation des AI



Blessures des sujets/soins prodigués	Fréquence	Pourcentage
Pas de blessure	117	75,0
 Blessures primaires mineures	26	16,7
 Soins en consultation externe	13	8,3
 Hospitalisation	0	,0
 Décès	0	,0
 Total	156	100,0

N = 156 (nombre de sujets) est utilisé pour l’analyse des blessures afin d’éviter les surdéclarations.



Graphique 9 – Blessures signalées associées aux comportements des sujets

Comportements des sujets

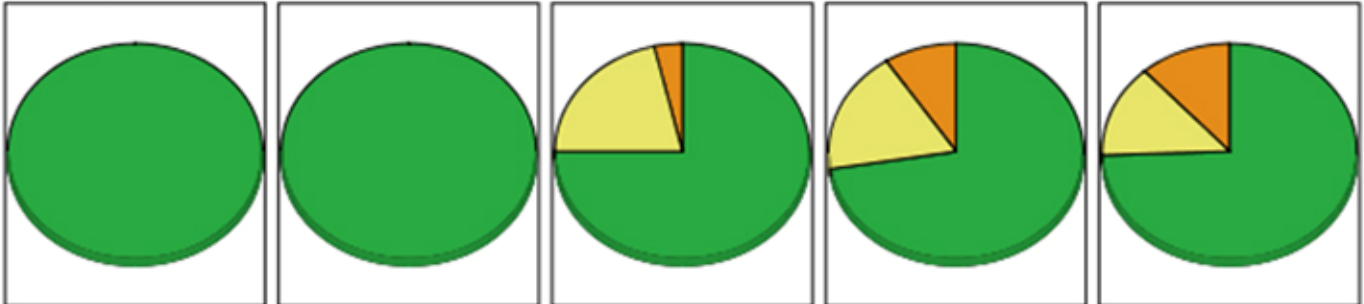
Coopératif

Résistant passif

Résistant actif

Combatif

Mort ou lésions corporelles graves



Blessures des sujets/soins prodigués	Comportements des sujets											
	Coopératif		Résistant passif		Résistant actif		Combatif		Mort ou lésions corporelles graves		Total	
	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)	Nbre	Pourcent. (%)
Pas de blessure	6	100,0%	3	100,0%	21	75,0%	55	72,4%	32	74,4%	117	75,0%
Blessures primaires mineures	0	,0%	0	,0%	6	21,4%	14	18,4%	6	14,0%	26	16,7%
Soins en consultation externe	0	,0%	0	,0%	1	3,6%	7	9,2%	5	11,6%	13	8,3%
Hospitalisation	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%
Décès	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%	0	,0%
Total	6	100,0%	3	100,0%	28	100,0%	76	100,0%	43	100,0%	156	100,0%

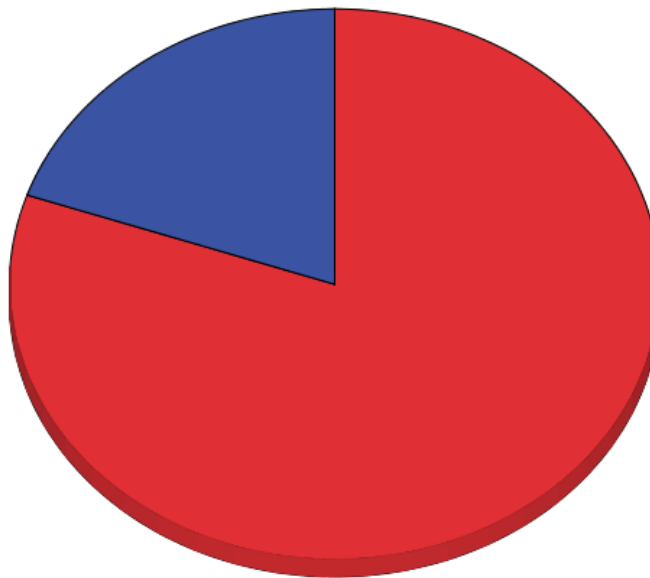
[Nota : Les motifs qui expliquent pourquoi une AI a été déployée sur des sujets coopératifs et résistants passifs se trouvent à la page 12; N = 156 (nombre de sujets) est utilisé pour l'analyse des blessures afin d'éviter les surdéclarations.]



Armes à impulsions – Présence perçue d’alcool ou d’autres substances

Le graphique 10 fait état de la présence perçue d’alcool ou d’autres substances chez le sujet. À l’échelle du pays, la présence d’alcool ou d’autres substances a été signalée dans 126 incidents (80,3 % des cas) au cours de la période de rapport. Le pourcentage de 19,7 % correspondant à « non » ne signifie pas qu’il y avait absence d’alcool ou d’autres substances, mais que ces substances n’ont pas été détectées par l’agent lors de son interaction avec le sujet.

Graphique 10 – Présence perçue d’alcool ou d’autres substances



Présence d'alcool ou d'autres substances	Fréquence	Pourcentage
Oui	126	80,3
Non	31	19,7
Total	157	100,0

<p>Approuvé par : Insp. Dan Smith Off. resp. des Programmes opérationnels et de recours à la force Services de police contractuels et autochtones</p>	<p>Rédigé par : Serg. Kevin Beson Cap. Kim Lackie Membre civil Simon Baldwin Cap. Kirk Chiasson Cap. Randall Schellenberg Groupe national sur le recours à la force Services de police contractuels et autochtones</p>
--	---



ANNEXE A

Province		Division		AI achetées par division		
				Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2009		
		M26	X26	Total		
OTTAWA	A	0	0	0		
T.-N.L.	B	0	1	1		
Qué.	C	0	0	0		
Man.	D	0	2	2		
C.-B.	E	0	108	108		
Sask.	F	0	21	21		
T.N.-O.	G	0	20	20		
N.-É.	H	0	16	16		
N.-B.	J	0	7	7		
Alb.	K	0	34	34		
Î.-P.-É.	L	0	0	0		
Yn	M	0	0	0		
DG	DG	1	4	5		
Ont.	O	0	1	1		
REGINA	DÉPÔT	0	0	0		
Nun.	V	0	0	0		
Total		1	214	215		

Province		Division		AI éliminées par division		
				Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2009		
		M26	X26	Total		
Sask.	F	0	1	1		
Ont.	O	1	0	1		
Total		1	1	2		



ANNEXE B

Région	Nombre de membres ayant suivi le Cours national sur l'utilisation de l'arme à impulsions (000028) entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2009	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2009	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	51	46	39	
Nord-Ouest	102	56	24	
DG	14	0	2	
Centre	4	0	0	
Atlantique	6	31	0	
Total	177	133	65	

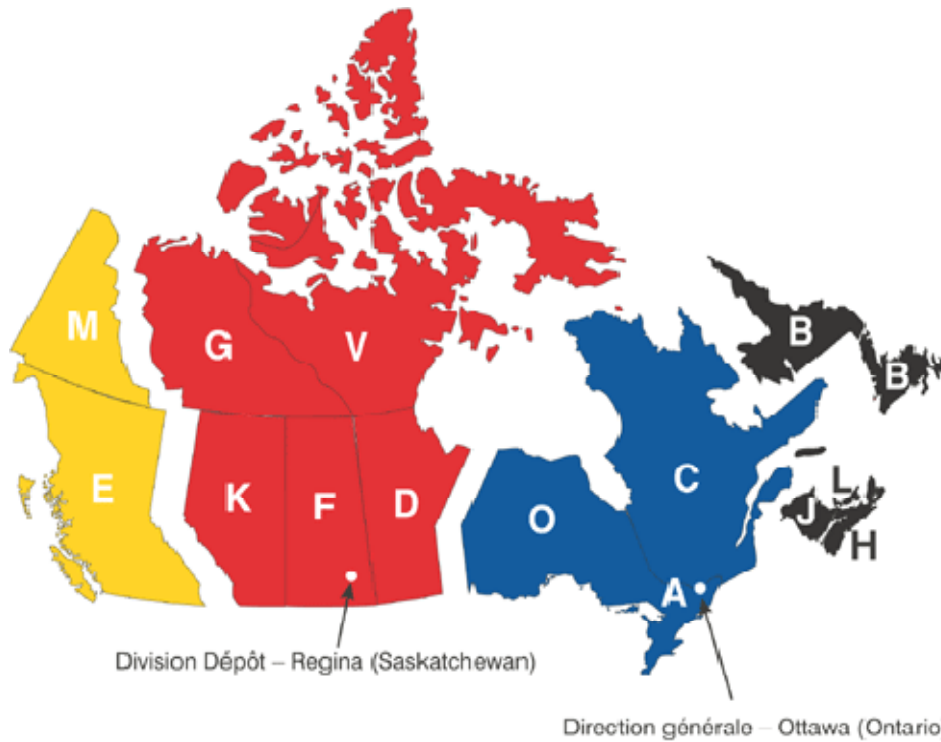
Région	Nombre de membres ayant renouvelé leur accréditation en maniement d'AI* (000279) entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2009	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2009	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	57	178	115	
Nord-Ouest	477	304	151	
DG	51	2	9	
Centre	1	69	11	
Atlantique	86	159	84	
Total	672	712	370	

*Comprend les utilisateurs et les instructeurs, puisqu'il n'existe actuellement aucun cours de renouvellement d'accréditation des instructeurs.

Région	Nombre d'instructeurs ayant suivi le cours d'instructeur sur les AI (000029) entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2009			
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2009	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2009	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2009	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2009
Pacifique	23	0	0	
Nord-Ouest	0	0	0	
DG	0	0	0	
Centre	0	0	0	
Atlantique	0	0	0	
Total	23	0	0	



ANNEXE C



Divisions

DG – Direction générale, Ottawa (Ontario)	H – Nouvelle-Écosse
A – Ottawa (Ontario)	J – Nouveau-Brunswick
B – Terre-Neuve-et-Labrador	K – Alberta
C – Québec	L – Île-du-Prince-Édouard
D – Manitoba	M – Territoire du Yukon
E – Colombie-Britannique	O – Ontario
F – Saskatchewan	T – Dépôt
G – Territoires du Nord-Ouest	V – Nunavut